

COMPTE RENDU DU COMITE DE RIVIERE 2015

Le mardi 10 mars 2015 à Eyguians (salle polyvalente)

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS :

- M. FRANCOU J. – PRÉSIDENT DU SMIGIBA
- M. CONTOZ – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- M. MATHIEU – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SERROIS
- M. BONNIOT - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DIOIS
- M. ROMEO - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES BARONNIES
- M^{ME} GILLIBERT – DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SERROIS
- M^{ME} MARTINOLLI – DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SERROIS
- M. SCHÜLER - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERDÉPARTEMENTALE DES BARONNIES
- M. FRANCOU E. - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERDÉPARTEMENTALE DES BARONNIES
- M. TRIPODI - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RIBIERS
- M. RÉ - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS
- M. DURANCEAU - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS
- M. CORNELOUP – REPRÉSENTANT TECHNIQUE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL PACA
- M^{ME} LESAFFRE – REPRÉSENTANTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME – SERVICE GESTION DE L'EAU
- M. CAUNEGRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 05
- M. MARTIN - REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR DU RTM 05
- M. BOURDIN - REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EAU RMC
- M. DOUCENDE – REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA FDAAPPMA DES HAUTES ALPES
- M. CHOFFEL – PRÉSIDENT DE L'AAPPMA DU HAUT BUËCH
- M. PASQUET - PRÉSIDENT DE L'AAPPMA DE GAP
- M. EYRAUD - REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES ET DE LA FDSIGE
- M. PELLOUX - REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- M. MOYNIER – REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- M. DERR - REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA SAPN
- M. ZURBACH – REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR D'EDF

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- M. PICON – REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU VAL DE DURANCE
- M^{ME} VASSAS – DIRECTRICE DU SMIGIBA
- M. GOURHAND – CHARGÉ DE MISSION AU SMIGIBA

- MME DELADOEUILLE – REPRÉSENTANTE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SERROIS

Excusés:

- M. MEKACHERA – PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
- M. GARCIA - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 26
- M. BLANCHARD – ONF 05
- M. GUILLAUME - CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME
- MME. ALOTTE – DREAL PACA
- M. DE GIONANI – DDCSPP
- M. DIDIER – MAIRE DE LA VILLE DE GAP
- MME MORHET-RICHAUD - DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS
- MME MARTINEZ - DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS
- M. CORNAND L. - DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE RIBIERS
- MME MALTESE – DIRECTRICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- MME ESMIEU - DIRECTRICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERDÉPARTEMENTALE DES BARONNIES
- MME SANGUINEDE - AGENCE DE L'EAU RMC
- M. POGNART - REPRÉSENTANT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'ONEMA
- M. VATBOIS – TRANSALPES
- MME DARINI – PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « LE BUËCH »
- M. JULLIEN - PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « MARAIS DE MANTEYER »
- M. RASCLARD – PRÉSIDENT DU PNR DES BARONNIES PROVENÇALES
- MME CAROD – CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DE L'ESPACE AU PNR DES BARONNIES PROVENÇALES

Ordre du jour:

- Élection du Président du comité de rivière
- Présentation du bilan des actions 2008-2015 et de l'avenant au contrat de rivière
- Adhésion du SIEM au SMIGIBA
- Réflexion vers une modification de la composition du comité de rivière
- Informations diverses

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RIVIÈRE

Les élections municipales de 2014 ont engendré un renouvellement des élus délégués au SMIGIBA. Monsieur Jacques FRANCOU a été élu Président du SMIGIBA le 27 mai 2014.

Suite à ces élections, le président du comité de rivière doit être élu.

Monsieur Jacques FRANCOU est candidat au poste de Président du comité de rivière.

Monsieur Jacques FRANCOU est élu Président du Comité de rivière à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU BILAN 2008-2014 DU CONTRAT DE RIVIÈRE ET AVENANT

Le SMIGIBA porte un contrat de rivière signé en septembre 2008 pour une durée de 7 ans (jusqu'à fin septembre 2015). Au regard du désengagement financier de l'État (actions travaux de protection contre les crues) et de l'évolution de la réglementation, les élus du SMIGIBA qui constatent un retard important dans la mise en œuvre des actions du volet Protection contre les inondations se sont positionnés en faveur d'un avenant de 2 ans pour prolonger la durée du contrat actuel et pour actualiser les actions.

La présentation faite en comité de rivière est jointe au compte rendu et fait le bilan volet par volet des actions menées depuis 2008.

Le présent compte rendu reprend les remarques faites en séance.

VOLET A : ASSAINISSEMENT ET QUALITÉ DES EAUX

Brigitte Deladoeuille (C.C Serrois) indique que dans la vallée du Buëch, l'assainissement non collectif pose problème.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) précise que le le SMIGIBA n'a pas la compétence (dans ses statuts) en matière d'assainissement non collectif et confirme le constat de Mme Deladoeuille.

VOLET B1 : GESTION ÉCOLOGIQUE

David Doucende (Fédération pêche 05) demande s'il existe déjà un diagnostic des seuils sur le bassin versant.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) répond que l'ONEMA a réalisé un diagnostic général et que le SMIGIBA va engager une étude approfondie des seuils infranchissables présents sur le bassin versant du Buëch, sur les affluents afin de pouvoir hiérarchiser les interventions.

David Doucende (Fédération pêche 05) : Peut-on envisager un suivi de l'efficacité des travaux qui seront réalisés.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) propose de créer un comité de pilotage pour partager les expériences et les retours d'expériences sur cette thématique. Une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage des travaux à mener ainsi que les plans de financement associés seront également à discuter en fonction des enjeux et des propriétaires.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) confirme que le suivi post travaux est indispensable.

VOLET B2 : PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Jacques Francou (président du SMIGIBA) indique que la problématique de l'espace de mobilité est liée directement aux terres privées essentiellement agricoles longeant le Buëch.

JL. Pelloux (Chambre d'Agriculture 05) rappelle que le milieu agricole avait fait remonter ces inquiétudes sur la perte de terres agricoles dans le cadre de la concertation sur la thématique espace de mobilité.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) précise que le SMIGIBA n'a pas avancé sur la notion d'espace de mobilité et la concertation associée en 2014 compte tenu d'autres actions plus prioritaires (plan de gestion de la ressource en eau). Les solutions restent à élaborer par les acteurs locaux.

JM Eyraud (FDSIGE) mentionne que le problème souligné en concertation était associé à l'élargissement de l'espace de mobilité qui était proposé.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) conclut que c'est dans la discussion autour de l'espace de mobilité que les solutions émergeront.

DIGUES

Jacques Francou (président du SMIGIBA) informe que ce qui pose problème ce sont les 20% d'autofinancement restants pour les communes ou maîtres d'ouvrages locaux pour la réfection des digues. Que se soient les communes, les communautés de communes ou même le syndicat il n'y aura sans doute pas assez de moyens financiers pour assurer des travaux de réfection de digue. Le syndicat rencontrera le Préfet à ce sujet pour hiérarchiser les actions à mener et mobiliser un maximum de financements. M. Francou complète en rappelant que l'État se désengage dans les aides aux travaux mais aussi dans les aides au fonctionnement via les DGF.

GEMAPI

La compétence GEMAPI créée par la loi publiée au J.O du 27 Janvier 2014 sera obligatoire pour les communes avec la possibilité de la transférer à un EPCI à fiscalité propre est reportée au 1^{er} janvier 2018.

Les EPCI pourront à leur tour transférer cette compétence à une structure existante ou à une future structure fléchée par le SDAGE. En effet, les périmètres géographiques de cette compétence seront précisées par le préfet coordinateur de bassin dans le SDAGE. La loi reconnaît les compétences des EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et des EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) ainsi que leur champ d'actions.

La loi introduit également la possibilité pour les EPCI à fiscalité propres de lever une taxe facultative à hauteur d'un plafond de 40€/habitants.

JF. CONTOZ (vice-président du SMIGIBA) indique que la compétence GEMAPI n'est pas suivie d'un transfert de moyens financiers.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) rappelle qu'une taxe facultative pour les EPCI est proposée pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétence et plafonnée à 40€/habitants. Cependant, compte tenu des travaux à réaliser (plusieurs millions d'euros), il faudra hiérarchiser les interventions.

Brigitte Deladoeuille (C.C Serrois) demande ce qu'il en est pour l'entretien des digues protégeant des biens

(notamment les parcelles agricoles).

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) : Les digues prioritaires sont les digues classées au titre de la sécurité publique qui protègent les enjeux humains. Les digues protégeant les parcelles agricoles pourront être entretenues par d'autres leviers, avec notamment des aides de l'Agence de l'eau dans le cas d'un recul de digue pour favoriser un espace de mobilité plus important.

Edmond Francou (délégué SMIGIBA, maire de Lagrand) informe le comité de rivière que concernant l'élargissement de la Blaisance, le SMIGIBA met tout en œuvre pour faire sortir ce dossier.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) confirme que le syndicat accompagne la commune de Lagrand pour que ces travaux aboutissent. D'une manière générale, concernant l'implication des agents du SMIGIBA, la volonté politique actuelle est que les communes du bassin versant soient accompagnées techniquement dans la recherche de solutions.

VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

BILAN GLOBAL DU VOLET B3

JL. Pelloux (Chambre d'Agriculture 05) rebondit sur le différentiel entre le montant prévisionnel et les dépenses réalisées dans le cadre du volet B3 et précise que ce n'est pas uniquement lié au poste irrigation.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) confirme la remarque de M. Pelloux en informant que les dépenses supplémentaires sont liées en partie à des études sous maîtrise d'ouvrage d'EDF qui font suite au relèvement du débit réservé.

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Jacques Francou (président du SMIGIBA) demande à la Chambre d'Agriculture ce qu'il en est du projet de retenue dans la vallée du Grand Buëch.

JM Eyraud (FDSIGE) répond que les ASA attendent tout de même de savoir combien leur coûtera le projet de fusion. L'étude technico-financière devrait apporter des éléments d'ici quelques mois. Ça avance mais sans doute pas à la vitesse attendue par d'autre. M. Eyraud complète que pour le moment la commune sur laquelle pourrait se faire une retenue ne s'est pas encore positionnée en conseil municipal.

David Doucende (Fédération de Pêche) fait remarquer que la Fédération de Pêche ne fait pas partie du comité de pilotage du plan de gestion de la ressource en eau.

JM Eyraud (FDSIGE) précise que pour le moment l'enjeu concernait surtout le regroupement des ASA.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) est favorable à ce que la Fédération de Pêche soit membre du copil.

Brigitte Deladoeuille (C.C Serrois) demande quelle est l'implication du SMIGIBA dans les schémas eau potable.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) rappelle que le SMIGIBA n'a pas la compétence eau potable donc pour le moment c'est le Conseil Général des Hautes Alpes (via l'IT05) qui accompagne les collectivités. Mme Vassas précise que pour le moment la plupart des communautés de communes ne souhaite pas prendre la compétence en la matière.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) informe que prochainement les compétences eau potable et assainissement seront obligatoires pour les communautés de communes pour Juin 2017.

Michel Derr (SAPN) réagit en constatant que si les agriculteurs ont déjà un volume prélevable défini, que reste-t-il pour le volet AEP. Il faudrait étudier globalement la question de la répartition des volumes entre l'agriculture et les autres usages de l'eau.

Carolyn VASSAS (SMIGIBA) précise que c'est l'objectif du plan de gestion de la ressource en eau.

Laurent Bourdin (Agence de l'eau) fait remarquer que l'enjeu du comité de rivière est que tous les membres puissent exprimer leur besoins. Dans le domaine de la ressource en eau, une étude des volumes prélevables a été engagée pour identifier les besoins globaux de chaque secteur d'activité. De cette étude découle un plan de gestion de la ressource pour chaque usager de l'eau. Ce travail sera remonté au niveau du comité de rivière et concernera l'ensemble des usages. Le but est d'éviter les situations de crise et de partager les volumes entre usages.

Michel Derr (SAPN) demande s'il existe actuellement un schéma qui répartit ces réductions par usage et comment les volumes sont réduits (proportionnellement, par intérêt ?...)

Laurent Bourdin (Agence de l'eau) répond que c'est tout à fait l'objet du PGRE et rappelle qu'il existe toujours en parallèle les arrêtés sécheresse. La question qui se pose concerne l'information à plus large échelle sur le travail qui est fait dans le cadre de l'élaboration du PGRE.

JM Eyraud (FDSIGE) rappelle qu'il y aura moins d'eau en période sèche, par conséquent il faut des solutions pour réduire les prélèvements dans les périodes d'étiage.

Michel Derr (SAPN) souhaite que ce soit à l'échelle des ASA que les systèmes dysfonctionnant soient étudiés afin d'éviter les pertes et le gaspillage d'eau. Ex de la fuite à Aspremont.

JM Eyraud (FDSIGE) informe que les problèmes techniques peuvent prendre du temps à détecter en cours de saison. Les compteurs ont quand même améliorer les choses.

VOLET C : COMMUNICATION ET ANIMATION

Brigitte Deladoeuille (C.C Serrois) demande si un nouveau contrat rivière est envisageable à l'issue de l'avenant.

Carolyn VASSAS (SMIGIBA) explique que ce point sera examiné au cours de l'avenant, l'objectif étant de trouver l'outil de gestion le plus approprié.

Laurent Bourdin (Agence de l'eau) complète en précisant que le contrat de rivière est le moyen de déclencher un programme d'actions et de mobiliser des moyens financiers. Il faut regarder aujourd'hui les besoins, les faire mûrir et définir quel est l'outil le plus approprié. Il souligne que le SMIGIBA est un bel outil. Le contexte est certes évolutif mais il y a une stabilité au niveau de la structure qu'il faut faire perdurer.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) réagit aux propos de M. Bourdin quant à la question de l'utilité du SMIGIBA. Cette structure est pertinente dans le portage du contrat de rivière et dans l'accompagnement des communes. Si le contrat de rivière ne se poursuit pas sur un second contrat, il y aura toujours une contractualisation avec les partenaires pour maintenir l'action de la structure.

COMITÉ DE RIVIÈRE – RÉVISION DES MEMBRES

JP Choffel (AAPPMA) demande que soit réuni plus souvent le comité de rivière pour discuter des sujets plus en profondeur.

Jacques Francou (président du SMIGIBA) propose de réunir le comité de rivière plus fréquemment, au moins deux fois par an.

ADHESION DU SIEM

L'adhésion du SIEM au SMIGIBA s'est déroulée le 15 juillet 2014 par arrêté interpréfectoral. Le SMIGIBA gère

l'ensemble du bassin versant du Buëch, Méouge incluse.

RÉTROPLANNING

Prochain comité de rivière fixé au 2 juin 2015 :

- révision des membres du comité de rivière
- présentation de l'avenant finalisé

INTERVENTION EPTB DURANCE

M. PICON, chargé de mission au syndicat de la Durance, informe que le SMAVD en tant qu'établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) a un rôle de coordinateur à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Durance sur des thématiques globales comme la ressource en eau. Son rôle est de fédérer les 12 structures gestionnaires du bassin et de porter une politique de gestion commune.

Le 9 mars 2015, le comité syndical du SMAVD s'est positionné en faveur de la création d'une régie autonome qui permet de formaliser cette organisation.

Le SMAVD en tant qu'EPTB ne se substituera pas aux structures de gestion locales mais pourra coordonner à l'échelle du bassin versant des thématiques cohérentes, comme la gestion de la ressource en eau, la continuité écologique,...

Le SMAVD souffre aussi de la réalisation difficile du volet B2 de son contrat de rivière. Un avenant au contrat de rivière de deux ans a été approuvé lors du comité de rivière du SMAVD, le 9 mars 2015.

M. FRANCOU clôture la séance à 12h00 et invite l'ensemble des participants à un apéritif.